



MAIRIE DE SAINT BRICE-COURCELLES  
BP 21  
51370 Saint-Brice-Courcelles

- Fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Une photo

## TRANSPORT SCOLAIRE

### Collégiens Lycéens

(sauf Collège Trois Fontaines)

A retourner en mairie avant le **1er août 2013**

#### Coordonnées de l'abonné:

Monsieur     Mademoiselle (cocher la case correspondante)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... 51370 Saint-Brice-Courcelles

Date de naissance : .....

Possédez-vous déjà une carte Grand R profilée JUNIOR ?

oui     non, c'est une 1ère demande

#### Coordonnées des parents :

→  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse si différente : .....

Téléphone portable ou domicile : .....

→  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse si différente : .....

Téléphone portable ou domicile : .....

Établissement fréquenté à la rentrée 2013/2014:

Collège : ..... Classe : .....

Lycée : ..... Section: .....

LEP : ..... Section: .....

CFA 1ère année: ..... Section: .....

## CHOIX DE FORMULES

Titre junior classique: 2 AR par jour :

*Coût réel: 156.50€*

- **Gratuité pour les élèves bricocorcelliens** grâce aux participations des collectivités.
- Valable hors soirée, dimanche, jours fériés et vacances scolaires,
- Rechargement trimestriel en Mairie selon les délais impartis.

Titre junior Jilli: voyages illimités

*Coût réel: 246.50€*

- **Participation de l'élève : 90€** grâce aux participations des collectivités.
- voyages illimités sur tout le réseau jusqu'au 31 août 2014.
- Valable en semaine, soirée, week-end, vacances.
- un seul chargement à la rentrée en Mairie.

Fait à Saint Brice Courcelles, le :  
Signature :

## **LE CHOIX DES FORMULES**

Les élèves habitant la commune et fréquentant un établissement scolaire de Reims Métropole, hors collège 3 Fontaines, auront deux possibilités :

➤ Choisir la formule Junior Classique proposée par Reims Métropole et délivrée gratuitement aux élèves de Saint Brice Courcelles, la commune prenant en charge la participation des familles, soit 36€.

La formule junior classique permet 2 allers retours par jour pendant la période scolaire, elle ne fonctionne pas le soir, le dimanche et durant les vacances scolaires.

➤ Choisir la formule Junior Illimitée (Jilli) proposée par Reims Métropole et délivrée aux élèves de Saint Brice Courcelles moyennant une participation de 90€, la commune prenant en charge une partie de la participation des familles, soit 36€.

La formule Jilli permet de circuler sur le réseau de Citura de façon illimitée en journée, soir, week-end et durant les vacances scolaires à partir du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 31 août 2014.

Etant donné la participation importante des collectivités pour ces deux titres, les usagers veilleront à ne pas effectuer leur demande pour un service qu'ils n'utiliseraient pas et chacun sera attentif au bon respect du règlement.

Pour pouvoir circuler sur le réseau, vous devrez être muni de votre carte et la valider à chaque montée dans un bus ou un tramway. Attention aux contrôles !

## **LE CHARGEMENT DES TITRES SUR LA CARTE GRAND R**

➤ Si vous possédez déjà une carte Grand R profilée junior : vous recevrez un courrier à partir du 21 Août vous invitant à vous rendre en Mairie afin d'y charger votre abonnement pour le 1er trimestre (junior classique) ou votre abonnement annuel pour la formule Jilli (le paiement de cet abonnement s'effectuera en chèque ou en espèces).

➤ Si c'est une première demande de carte Grand R profilée junior :

Vous recevrez à partir du 21 Août, un courrier ainsi qu'une attestation d'éligibilité au titre de transport junior. Vous devrez ensuite vous rendre muni de cette attestation à la boutique Citura afin d'obtenir gratuitement une carte Grand R paramétrée en fonction de votre profil puis, vous présenter en Mairie afin d'y charger votre abonnement trimestriel ou annuel en fonction de la formule choisie.

1ère période de chargement des titres Junior : à partir du 21 août et au plus tard le 5 septembre 2013

## **LES PENALITES**

Une pénalité d'un montant correspondant au forfait 10 tickets individuels d'une heure vous sera demandée:

- en cas d'inscription tardive, après le 1er août
- en cas de re/chargement tardif de la carte (15 jours après la date fixée par l'administration).

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de transport, vous devrez vous présenter à la boutique Citura. Il vous sera demandé une participation de 5 € pour la fourniture d'un duplicata de la carte, celle-ci sera créditée de tous les abonnements et tickets qu'elle contenait.